

SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

L'An deux mille dix-huit, le neuf du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le trois dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Ludovic **MORESVE**, René **HAMON**, Jérôme **ROUCHE**, Mme Nicole **BRUNEAU**.

Absents Excusés : Mrs André **PEROIS**, Abel **DE NEVE**, Pascal **BOISBOURDIN**, Mme Mélanie **PULVERIN**.

Monsieur André **PEROIS** a donné pouvoir à Monsieur Sébastien **MARCHAND**.

Monsieur Abel **DE NEVE** a donné pouvoir à Monsieur Ludovic **MORESVE**.

Madame Mélanie **PULVERIN** a donné pouvoir à Monsieur Jérôme **ROUCHE**.

Madame Nicole BRUNEAU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- CCLST – Création d'un service commun RGPD
- SIEIL – Adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre
- Questions diverses.

2018-036 - CCLST / Création d'un service commun RGPD

Le Maire fait part de la proposition de la Communauté de Communes pour la création d'un service commun entre la Communauté de Communes et les communes qui le souhaitent pour assurer la nouvelle mission concernant le règlement général de protection des données (RGPD) obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 25 mai 2018. Ce service commun prendrait la forme du recrutement d'un agent dédié à la mission, avec un partage des frais selon une grille tarifaire établie à partir d'une estimation des jours de travail et en fonction de la taille des communes (*INSEE - population municipale*) et par le biais d'une convention de création de ce service commun.

Le Maire fait part de la délibération de la communauté de communes en date du 28 juin 2018 et en particulier des éléments financiers figurant dans le projet joint en annexe de la présente délibération :

	Nombre de jours d'intervention en prestation individuelle par an	Réunions collectives annuelles	Coût / commune (160 €/jour et 20 € par réunion collective)
Communes de 120 à 499 habitants	1,5 jour	½ journée par commune	260 €
Communes de 500 à 999 habitants	2,5 jours	½ journée par commune	420 €
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	4 jours	½ journée par commune	660 €
Ligueil	6 jours	½ journée par commune	980 €
Descartes	10 jours		1 620 €
Loches	15 jours		2 420 €
Loches Sud Touraine	24 jours		3 860 €

Le Maire rappelle que, en dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la création d'un service commun RGPD tel que présenté

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir telle que présentée.

2018-037 / SIEIL - Adhésion de la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre

Le Comité Syndical du SIEIL a accepté, lors de la séance du 27 mars 2018, l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « éclairage public ».

En application de l'article L 5211-5 du CGCT, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale afin d'approuver l'adhésion de cette nouvelle communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre pour la compétence « Eclairage public ».